L'ATELIER
OBJECTIF PHOTO

De la MJC de Sainte-Geneviève-des-Bois

5,7 Avenue du canal – 91700 SAINTE-GENEVIEVE DES BOIS
Tel : 01.69.46.67.71 –- Email : contact@lamjc.fr
SIRET : 31194642000024 – URSAFF : 910-230336214001011- code APE : 913E

CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE 2024

REGLEMENT

Article 1 : **Lieu, date et horaires**

L'exposition photographique aura lieu dans la cour du **Donjon, salle Jacques Brel à Sainte-Geneviève-des-Bois - 91700** (Accès rue de la Tour ou Avenue du Château)

Du mercredi 29 Mai 14H30 au dimanche 9 juin 2024 à 18H00 inclus.

Horaires d'ouverture et de visite :

Du mardi aux samedis de 14H30 à 18H00
Dimanches de 10H00 à 12H00 et de 14H30 à 18H00

Article 2 : **Catégorie et thème**

Deux catégories :

Couleur	**Le Rouge dans la ville**
Monochrome	**Le Monde du travail**

2.1 : A propos du thème **''Le rouge dans la ville''**, le rouge sera la couleur dominante dans la ville et s'entend de jour comme de nuit.

2.2 : A propos du thème **'' Le monde du travail''.** Cette année nous vous invitons à mettre en lumière le thème captivant et universel du "Monde du Travail". Nous vous encourageons à explorer les multiples facettes de cet environnement dynamique qui façonne nos vies et influence nos sociétés. Que vous soyez attirés par les coulisses des bureaux, les ateliers de fabrication ou de réparation, le monde du travail offre une richesse infinie de sujets photographiques. Saisissez des images qui racontent des histoires, capturant l'essence même du monde du travail**, la présence humaine étant indispensable**.

Article 3 : **Participation**

Concours ouvert gratuitement aux membres des clubs adhérents du CDP91.
Confirmation de la participation avant le vendredi 27 Avril 2024.
Chaque photo-club pourra présenter **16 épreuves** maximum. *(la quantité peut évoluer selon la participation des clubs).*
Envoi des bordereaux de participation avant le mercredi 15 Mai 2024.

Le club organisateur exposera sur le thème ou sur un autre sujet photographique, mais ne participera pas au concours.

Article 4 : **Tirage, format des épreuves et présentation**

Les photos présentées devront obligatoirement correspondre au thème **de façon évidente et compréhensible**. Le club se réserve le droit de ne pas exposer des photos jugées hors thème ou de qualité insuffisante.
La présentation imposée est de **30x40**, sans verre et au format portrait ou paysage. Toute latitude est laissée à l'intérieur de ce format pour la dimension de l'image,

Afin d'éviter tous risques de détérioration ou de casse, **les encadrements sous-verre sont interdits**. Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables en cas de chute et de détérioration de l'épreuve et/ou de l'encadrement.
Les photos devront mentionner obligatoirement au dos du support **: le titre de la photo, le nom du club et les coordonnées du photographe**.

Article 5 : **Accrochage des épreuves**

Accrochage le mardi 28 Mai 2024 de 14H00 à 19H00
Chaque participation devra être accompagnée des bordereaux récapitulatifs fournis.
En cas de non disponibilité ce jour, les œuvres pourront nous être remises avant cette date en prenant rendez-vous.

Article 6 : **Retrait des épreuves**

Les épreuves exposées pourront être décrochées directement le dimanche 9 Juin 2024 à partir de 18h, après la remise des prix.

Article 7 : **Jury**

Un jury sera composé de professionnels ou amateurs reconnus désignés par "Objectif Photo".
Le jury sélectionnera 3 photographies dans la catégorie, sa décision sera souveraine et sans appel.
Un vote sera proposé au public qui visitera l'exposition aux heures d'ouverture durant toute la durée de l'exposition.

Article 8 : **Prix et Récompenses**

Chaque participant ne pourra être primé qu'une seule fois par catégorie.
Les prix du jury et du public ne pourront être cumulés par un même participant.
Les prix seront remis le jour du décrochage le dimanche 9 juin à partir de 18H00.

Article 9 : **Réserves légales**

Les auteurs des photographies présentées assurent être en possession des autorisations des personnages représentées, ainsi que des propriétaires d'objets photographiés.
Ces autorisations pourront leur être demandées en cas de litige.
Les organisateurs se réservent le droit, de refuser d'exposer les photographies qu'ils jugeront tendancieuses, ainsi que d'autoriser la publication des œuvres primées, en mentionnant le nom de l'auteur, sans que celui-ci puisse prétendre à une indemnisation ou rétribution (cette publication ne se ferait que dans le cadre d'un intérêt pour l'exposition).
L'exposition pourrait être annulée si un décret préfectoral ou national le demandait (par exemple fermeture administrative pour cause de pandémie).

Article 10 : **Acceptation du règlement**

Le fait de participer à cette exposition implique l'acceptation sans aucune réserve du présent règlement et dans son intégralité.

Article 11 : **Calendrier**

- Vendredi 27 Avril 2024 au plus tard - Confirmation participation des clubs
- Mercredi 15 Mai 2024 au plus tard - Envoi des bordereaux de participation
- Mardi 28 Mai 2024 - Accrochage de 14H00 à 19H00
- Dimanche 9 Juin 2024 - Remise des prix à partir de17h30
- Dimanche 9 Juin 2024 – Décrochage à partir de 18h00
- Retrait des épreuves non décrochées : Semaine suivante

Les organisateurs

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à :

Claude Florot : info@florot.com - Mobile 06 16 28 83 70

Michel Gattebois : michel.gattebois@wanadoo.fr - Mobile 06 78 20 05 35